

Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :

Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Retrouvez ces informations sur notre site www.asson.net

Secrétaire de séance : Alexandre Larruhat.

En raison de la pandémie du Covid 19 la séance s'est déroulée à la salle de l'Isarce devant un public limité en nombre.

C'est à l'issue d'un suspense insoutenable que le nouveau conseil municipal d'Asson a pris les décisions suivantes.

1 –Election du maire.

Marc Canton est élu maire.

Ce point est accepté par 16 pour et 3 abstentions

2 –Nombre d'adjoints.

Le nombre d'adjoint est fixé à 5

Ce point est accepté par 16 pour et 3 abstentions

3 –Election des adjoints

Larruhat Alexandre : 1^{er} adjoint.

Capelani Marie Françoise :2^{ième} adjointe.

Cuyaubère Antoine : 3^{ième} adjoint.

Van Hooren Audrey : 4^{ième} adjointe.

Dourau Jean Marc : 5^{ième} adjoint.

Ce point est accepté par 16 pour et 3 abstentions

Divers : Distribution de la charte de l' élu.

Prochaine séance du conseil le lundi 2 juin 2020 à 20h30 salle de l'Isarce (à huis clos)

La Séance a été levée à 11h 30

Les rédacteurs : Michel Aurignac, Patrick Moura, Corinne Panatier.